

COMPTE RENDU - Conseil Municipal du 10 juin 2021

L'an deux mil vingt et un et le dix juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean HEBRARD, Maire.

Convocation et affichage : 04.06.2021

Présents : Mesdames : Marie-Agnès BOISTARD ; Madeleine MIEGE ; Catherine MONNET ; Sophie VAHNAY ; Marie VEUILLET

Messieurs : Jean-Claude BRUSCHETTA, Alain COTTAREL ; Jean-François HEBRARD ; Gérard REVEYRON ; Michel REVEYRON ; VEUILLET Jean.

Absents :

Mme MONNET Catherine a été nommée secrétaire de séance.

Discussion PLU

Les élus se sont réunis le 11 mai pour discuter des objectifs à inscrire dans le PADD. Un compte-rendu a été transmis à l'urbaniste. A partir de ce document, elle dégage les grandes thématiques, chacune est discutée.

Elle rappelle le rôle primordial du PADD dans le PLU, c'est lui qui sera traduit réglementairement (règlement graphique, règlement écrit et Orientations d'aménagement et de programmation). Et c'est lui qui déterminera les procédures d'évolution du PLU.

Après une discussion sur l'ordre de priorité des thématiques, il ressort qu'il y a 3 thématiques les plus importantes :

Agriculture :

- les élus ne sont pas favorables pour contraindre de futures installations agricoles donc ils ne souhaitent pas de zones agricoles inconstructibles pour le bâti agricole
- favoriser la vente directe, car c'est la tendance chez les jeunes agriculteurs ; dans les zones U permettre des locaux commerciaux pour la vente de produits locaux
- l'agriculture est grande consommatrice d'eau, donc pouvoir puiser dans les zones humides pour l'élevage, ce point sera discuté avec Karum
- est discutée la question des nuisances causées par un faible nombre d'animaux (quelques chiens par exemple, en dessous de 10, ils ne sont pas considérés comme un élevage)
- favoriser le maraîchage mais est soulevée la question des serres vers les habitations
- la largeur insuffisante des voies pour les engins agricoles est davantage un problème que les accès aux terres agricoles ; mais il n'est pas possible d'imposer un retrait des clôtures sur les terrains privés (contraire au code civil) on peut seulement le recommander ; par contre on peut imposer que les clôtures et haies ne gênent pas la visibilité routière ; on peut également imposer une largeur minimum pour les nouvelles voies.
- L'habitation dans l'exploitation : ce thème sera discuté avec la Chambre d'agriculture, mais les élus sont favorables pour permettre un logement de taille limitée au sein de l'exploitation mais pas trop près pour ne pas gêner l'agrandissement de la ferme.

Habitat et urbanisation :

L'urbaniste explique la limite de développement imposée par le SCoT au regard du potentiel des gisements fonciers. Ce potentiel émane essentiellement de divisions de grands terrains et de réhabilitations, il est donc en partie très incertain, ce qui pourrait justifier d'appliquer une rétention foncière pour minimiser la réalité de ce potentiel :

- soit de 30%, le développement permis reste alors contenu dans l'enveloppe urbaine existante
- soit de 50%, le développement permis est contenu dans l'enveloppe urbaine existante et dans une future zone d'extension (zone AU) d'une capacité de 10 logements, où sera appliquée la densité minimum de 15 logts/ha (ou bien 2 zones AU de 5 logts). Se pose la question du lieu de cette future zone AU, car le chef-lieu est très contraint (2 fermes, zone humide, salle des fêtes ...)

Mr Reveyron précise que certains terrains repérés en gisement sont impossibles à construire, dans ce cas l'urbaniste demande aux élus de préciser quels sont ces terrains et de lui transmettre avant la prochaine réunion afin de partir sur une base juste de calculs. Mme Lallart va également examiner ces terrains repérés par rapport à la question de l'ANC.

- Est discuté l'aspect extérieur des futures constructions (toits terrasses notamment), l'urbaniste indique que le règlement pourra être différent selon si la construction est patrimoniale ou proche du patrimoine ou bien si elle en est éloignée. D'où la possibilité de faire une OAP thématique patrimoine pour ces constructions repérées.

- L'habitat pour personnes âgées (petits logements en RdC) n'est pas jugé nécessaire dans la commune, car elles restent chez elle jusqu'au moment d'aller en maison de retraite, ou bien elles s'installent dans des petits logements proches des services (à Novalaise ou à Yenne).

Environnement :

L'urbaniste explique l'application de la transition écologique dans le PLU (le bâti, son implantation et sa construction, et le traitement des abords). Le diagnostic a permis de faire prendre conscience aux élus les nombreuses espèces faune et flore à protéger sur leur territoire.

- Les élus sont favorables pour repérer les boisements d'intérêt (arbres isolés et haies) sans pour autant leur appliquer un règlement trop strict type Espace boisé classé.
- Repérer également les lieux où il serait souhaitable de planter pour masquer des espaces peu valorisants type PAV, et indiquer les essences végétales.

Et 3 thématiques plus secondaires :

Voirie et mobilités :

- Les élus ont des projets pour élargir des voies, pour construire des abris bus notamment au Carrel où il y a beaucoup d'enfants et pour aménager des parkings à Oncieux et au Carrel : il faudra prévoir des emplacements réservés au zonage pour afficher l'intention d'acheter lorsque les terrains concernés seront à vendre. Les élus souhaitent également mettre en place le droit de préemption urbain sur les zones U et AU : être acquéreur prioritaire en cas de vente des terrains dans ces zones U et AU.
- Le futur parking du Carrel pourrait aussi servir pour le co-voiturage.

Loisirs et espaces publics :

- favoriser l'hébergement touristique sous forme de gîtes
- baliser les chemins ruraux et forestiers
- créer des bornes d'eau potables pour les cyclistes
- aménager une aire de jeux et un terrain de pétanque au chef-lieu pour renforcer son intérêt.

Développement économique :

La commune est peu concernée mais l'urbaniste explique que le règlement devra permettre d'autres constructions (hors habitation principale et annexes) sur la propriété foncière pour favoriser les activités non nuisantes et le télétravail, ainsi que les gîtes touristiques.

2 – LA SUITE DES ETUDES

Prochaines réunions :

- Le lundi 5 juillet à 19H : réunion avec le conseil municipal pour partager les grands objectifs et discuter des scénarii de développement
- Le mardi 6 juillet à 14H : finalisation du PADD avec la DDT, le SCoT et le SPANC
- fin août : réunion de présentation aux Personnes Publiques Associées
- septembre : 1 ère réunion publique

Organisation élections du 20 et 27 juin

Dans un souci de respect des mesures sanitaires et pour pouvoir respecter les règles de distanciation, les élections régionales et départementales des 20 et 27 juin 2021 auront lieu à la

SALLE MULTI-ACTIVITÉS

6 électeurs pourront être présents simultanément dans la salle de vote (trois électeurs par scrutin)
Une file d'attente sera organisée à l'extérieur du lieu de vote

Merci de venir avec votre propre stylo et masque évidemment

Pour rappel, si vous n'avez pas ou si vous ne l'avez plus votre carte électorale, vous pouvez voter en présentant uniquement une pièce d'identité.

Organisation du bureau de vote :

	<u>8h – 13h</u>	<u>13h-18h</u>
20/06	VAHNAY Sophie MONNET Catherine VEUILLET Jean BRUSCHETTA Jean-Claude REVEYRON Michel	MIEGE Madeleine BOISTARD Marie Agnès REVEYRON Gérard COTTAREL Alain HEBRARD Jean
27/06	MIEGE Madeleine BOISTARD Marie Agnès REVEYRON Gérard COTTAREL Alain HEBRARD Jean	VAHNAY Sophie MONNET Catherine VEUILLET Jean BRUSCHETTA Jean-Claude REVEYRON Michel

QUESTION DIVERSES

Cimetière : nous avons contacté les concessionnaires de la tombe n°26, ils donnent leur accord pour le déplacement de cette tombe en vue d'un agrandissement du cimetière.

Forêt :

Distraction des communaux de Combe Noire : l'ONF a donné un avis négatif à la demande de distraction et propose une convention gratuite pour une zone de stockage.

Nouveau programme d'aménagement de la forêt pour les 20ans à venir. L'ONF propose de planter des cèdres pour s'acclimater à la sécheresse. Et il propose aussi un îlot de 2 hectares de saines essences pour la biodiversité.

Une parcelle sera conservée pour l'affouage.

Fleurissement :

Des amphores vont être achetées pour l'arrosage des fleurs.

Les massifs du village vont être réaménagés le 12 juin.

Le conseil municipal a répondu au 5 questions d'un administré qui demandait l'avis du conseil municipal.

La séance est levée à 21h00

La Secrétaire de séance

Catherine MONNET

A handwritten signature in blue ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.